



Start Coup de Pouce

La prime « Start Coup de Pouce » participe au financement du projet de création/reprise d'une entreprise. Elle s'inscrit en cohérence avec la politique régionale en faveur du développement économique du territoire et de la promotion de l'entrepreneuriat en Normandie.

Objectifs

La prime « Start Coup de Pouce » constitue un appui financier mobilisable lors du lancement ou de la transmission d'une entreprise. Elle vise à renforcer la structure financière de l'entreprise en augmentant ses fonds propres, afin de faciliter la mobilisation de financements complémentaires.

Bénéficiaires

Les personnes créant ou reprenant une entreprise de moins de 10 salariés :

- Située en Normandie,

Et

- Immatriculée à la suite d'un accompagnement réalisé dans le cadre du label « Ici, Je Monte Ma Boîte » depuis moins de 6 mois à la date de la demande de prime Coup de Pouce auprès de la Région Normandie,

Et

- Ayant contracté, pour les besoins du projet de création ou de reprise, un financement bancaire, un prêt d'honneur ou un micro-crédit directement lié à l'activité économique de l'entreprise,

Et

- Pour lesquelles l'entreprise représente l'activité professionnelle générant la majorité du temps de travail et des revenus.

Caractéristiques de l'aide

La prime « Start Coup de Pouce » est une subvention forfaitaire attribuée à une personne physique dans le cadre de son parcours de créateur/repreneur au sein du dispositif d'accompagnement « Ici, Je Monte Ma Boîte »

Le montant de la prime indiquée dans le tableau suivant ne doit pas représenter plus de 50% du montant des dépenses indiquées dans le plan de financement prévisionnel.

Critères de financement du projet	Montant de la subvention Forfaitaire
Micro-entreprise (régime micro-fiscal et social)	1 300 €
Projet de création, montant du projet < 45 000 €	2 200 €
Projet de création, 45 000 € ≤ montant du projet ≤ 90 000 €	3 000 €
Projet de reprise d'entreprise, montant du projet < 150 000 €	5 500 €

Tous les secteurs d'activité sont éligibles, à l'exception des secteurs suivants :

- Activités immobilières (sauf les activités classées en NAF 55),
- Médical et médico-social (les activités classées en NAF 86, 87, 88) y compris les micro-crèches,
- Activités financières et d'assurance (les activités classées en NAF 64,65,66). Incluant les banques, sociétés d'investissement, holding financière, assurances, réassurances, mutuelles, courtiers ainsi que toutes prestations indirectes liées à ces domaines,
- Production agricole primaire, pêche, aquaculture, sylviculture,
- Les projets portés dans le cadre d'un contrat de franchise,
- D'une profession libérale réglementée,
- Les projets reposants uniquement ou principalement sur des plateformes numériques de mise en relation (VTC, livraison, prestations à la demande...) sont exclus lorsqu'il n'existe pas de gestion autonome de la clientèle et des tarifs et des conditions d'exécution,
- Tous les modes d'exploitation sont éligibles à l'exception de : - La location-gérance - La mutation entre époux (foyer fiscal).

Plus d'informations

[Ici, je monte ma boîte | Région Normandie](#)

Contacts

Économie Sociale et Solidaire - Entrepreneuriat

Service Economie Sociale et Solidaire et Entrepreneuriat (ESS-E)

DEESTRI

contactvotreprojetijmmb@normandie.fr

Permanence téléphonique le mardi, le mercredi et le jeudi au 02 31 15 81 99, de 9h15 à 12h et de 14h à 16h.